



Mesures de l'Évêque de St-Jérôme pour toutes les activités dans son diocèse
(Pandémie Covid19)

1. Conformément au communiqué émis par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, en date du 15 mars 2020, j'annule toutes les célébrations et toutes les activités publiques dans les églises de mon Diocèse, comme c'est le cas dans toute la province de Québec, en union avec tous mes frères évêques du Québec.
2. Compte tenu des écoles fermées et des raisons pour lesquelles ces écoles sont fermées, je suspens toutes les catéchèses et toutes les célébrations de confirmation prévues dans les paroisses et à la cathédrale. Après la situation de crise que nous vivons, lorsque les autorités civiles lèveront leurs mesures, nous évaluerons la manière la plus intéressante de célébrer ce sacrement : soit par délégation aux curés dans les paroisses, soit tous ensemble dans une ou deux célébrations autour de l'Évêque à la cathédrale; le personnel pastorale sera consulté.
3. Je suspens toutes les activités du calendrier diocésain. J'encourage les prêtres et les responsables de la pastorale à rester attentifs à leur ministère, l'exerçant avec originalité et prudence. Les prêtres célébreront l'eucharistie quotidienne sans la participation des fidèles. Les fidèles sont unis au prêtre spirituellement et ce dernier leur est spirituellement uni. J'invite donc les prêtres une fois par semaine (le mercredi par exemple) à célébrer la messe pour les malades (messe pour circonstances diverses no.37).
4. J'invite les fidèles à la prière individuelle chez eux ou dans l'église paroissiale que je souhaite ouverte. Les prêtres pourraient y offrir la communion, de manière individuelle, aux heures habituelles des célébrations.
5. J'interdis la réception de la communion sur la langue et le dépôt d'eau bénite aux entrées des églises.
6. Je suspens la contribution diocésaine (cathédrale) des paroisses pour les mois de avril et mai, afin de les soutenir dans leur manque à gagner des collectes dominicales. J'encourage les fidèles à soutenir leur paroisse en maintenant leur contribution par un autre moyen que la collecte dominicale. En toute solidarité avec mes paroisses, le Diocèse puisera directement le manque à gagner dans son patrimoine.
7. J'invite les différents services d'aide alimentaire à poursuivre leurs activités dans le respect des normes gouvernementales, c'est-à-dire sans rassemblement. S'ils le jugent opportun ou possible, ils pourraient donner des rendez-vous individuels aux personnes faisant partie de leur clientèle. Toutes les activités de financement où il y a concours de personnes (comme les friperies) sont évidemment interrompues.
8. Ces mesures demeurent en place jusqu'à une nouvelle communication de ma part.

+ Raymond Poisson

† Raymond Poisson, évêque de Saint-Jérôme

le 16 mars 2020